

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 24 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, dûment convoqué le 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER

Absents excusés représentés : M. Antoine CAVROY pouvoir à M. Roger PERRIN, M. Patrick MARCAILLOU pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE

Secrétaire de séance : M. Nicolas FREYDIER

Délibération n° 2022-1024001 examinée le 24/10/2022 - Candidature commune à la programmation LEADER 2023-2027 : convention de partenariat

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, confirme l'intérêt d'une candidature à l'échelle des 17 EPCI Ardéchois ; décide d'engager la collectivité dans le processus de constitution d'un GAL d'échelle départementale et d'une réponse commune aux partenaires de la convention à l'Appel à Candidatures « Programmation LEADER 2023-2027 » du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ; autorise ARCHE Agglo à porter le dossier de candidature ; confirme son accord pour que le président d'ARCHE Agglo sollicite une subvention au titre du dossier préparatoire au nom de la Communauté de communes Val'Eyrieux ; approuve les modalités d'organisation de la phase de préparation d'une candidature définies dans la convention de partenariat ; autorise le Président à signer la convention de partenariat pour le soutien préparatoire ; valide la clé de répartition à la population proposée pour le dossier de candidature ; accepte de prendre en charge la part d'autofinancement correspondante ; autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

Délibération n° 2022-1024002 examinée le 24/10/2022 - Accord-cadre à bons de commande pour petits travaux d'entretien et de branchements AEP

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues.

Délibération n° 2022-1024003 examinée le 24/10/2022 - Accord-cadre à bons de commande pour petits travaux d'entretien et de branchements EU

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues.